



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ressources

Question écrite n° 116522

Texte de la question

M. Michel Terrot interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le financement des syndicats de salariés. La loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « réforme de la démocratie sociale et du temps de travail » fait désormais obligation à ces organisations d'établir des comptes annuels et d'en assurer la publicité. Ce texte contribue à rendre ce financement plus transparent. Pour compléter ces informations, il souhaiterait connaître le montant des subventions versées par l'Etat aux différents syndicats en 2010 et 2011.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116522

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8496

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)